



Faire sortir ma mère d'une hospitalisation forcée en HP

Par **Verochas**, le **21/11/2020** à **15:20**

Ma mère été hospitalisée en HP la semaine dernière suite à une crise.

Ma sœur, appelée à 23h, a signé son hospitalisation, démunie.

Ma mère est passée devant le juge des libertés, ce qui nous a étonnées et doit rester 1 mois dans cet établissement.

Nous pensons qu'elle a besoin de soin. Elle est dans le déni de sa maladie. Mais, l'établissement où elle se trouve ne nous semble pas du tout adapté. Elle a 71 ans, se retrouve au milieu de pensionnaires hommes pour la plupart. Elle est complètement perdue et ne comprend pas.

Peut-on demander qu'elle soit hospitalisée dans une clinique ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Véronique

Par **Zénas Nomikos**, le **21/11/2020** à **16:34**

Bonjour,

il faudrait essayer de rencontrer le psychiatre qui a produit le certificat médical d'entrée interne à l'HP.

En fait, votre maman fait l'objet d'une hospitalisation à la demande d'un tiers. Il aura fallu un certificat médical rempli par le médecin externe à l'HP et un certificat médical produit par le psychiatre interne à l'HP. C'est donc ce dernier psychiatre qu'il faut essayer de rencontrer pour négocier une hospitalisation en clinique privée.

Je crois savoir aussi que si la clinique est située à plus de 100km du domicile du patient, le

déplacement en taxi ou en ambulance n'est pas pris en charge par la sécu mais ça c un vague souvenir à vérifier.

Par **youris**, le **21/11/2020** à **17:31**

Bonjour,

généralement, il appartient aux médecins en concertation avec la famille, de décider du type d'établissement qui convient le mieux à leurs malades, qui ne correspond pas obligatoirement au désir de la famille.

salutations